Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORISATION DE VOL

[AUTORITE D'EMPLOI]

Logo d'AE

N° Adv_YY_YY_YYY

		N° AdV-XX-XXX				
1. Marques de nationalité et d'immatriculation		2. Constructeur et désignation du type/modèle de l'aéronef		3. Num	néro de série de l'aéronef	
F-						
4. Exploitant / OGMN			4 bis. Numéro des certificats			
[organisme exploitant l'aéronef avec cette autorisation de vol]			GD.V.			
Déférence de lle grécoret de l'OCMN (ci. 2004).				CDN-xxx-aaaa-mm-xxxx		
Référence de l'agrément de l'OGMN (si agréé):			1	CEN-xxx-aaaa-mm-xxxx		
Référence de la demande d'autorisation de vol (si existante) :			valide jusqu'au jj/mm/aaaa			
Référence de la demande d'avis conforme (si existante):						
Remarques: a. Ce document ne permet pas l'inscription au registre d'immatriculation de la DSAE. b. Le présent document ne dispense pas des formalités de douane et de police. c. L'utilisation de l'aéronef doit être faite conformément aux règles d'exploitation des aéronefs applicables y compris aux règles de licence.						
5. Types de vol couverts par la présente autorisation de vol :						
Cette autorisation de vol est délivrée conformément aux dispositions de l'article 51 de l'arrêté du 3 mai 2013 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vols des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile pour permettre à l'aéronef désigné ci-dessus et dans les conditions/restrictions précisées aux §6 à §9, de réaliser un ou plusieurs:						
un (ou plusieurs) vol(s) en vue de la remise en état de validité de son CdN qui a été suspendu ;						
un (ou plusieurs) vol(s) de convoyage alors que les conditions de son CdN ne sont plus réunies ;						
un (ou plusieurs) vol(s) sur avis conforme de l'autorité technique ; référence de l'avis conforme :						
un (ou plusieurs) vol(s) sur avis conforme de la DSAE suite à écart par rapport à la réglementation relative au maintien de la navigabilité; référence de l'avis conforme :						
L'autorité signataire certifie que l'aéronef est capable d'exécuter le(s) vol(s) prévu(s) en sécurité aux fins et dans les conditions énumérées ci-dessous et est responsable du respect de toutes les conditions associées à cette autorisation de vol.						
6. Nombre et objet du (des) vol(s) couvert(s) par la présente autorisation de vol : exemple : Convoyage de l'aéronef xxx du point A vers le point B pour vol de l'aéronef xxxx pour vérifier son bon fonctionnement suite						
7. Conditions/restrictions de vol (cf. article 54 de l'arrêté du 3 mai 2013.) qui peuvent porter sur : - espace aérien utilisé pour les vols - qualification de l'équipage - emport et tir d'armement - transport de personnes autres que les membres de l'équipage						
8. Période de validité La présente autorisation d	de vol est valide du	au	••••		_	
9. Date de délivrance			10. Nom, fonction, signature du responsable habilité de l'AE :			
Le						